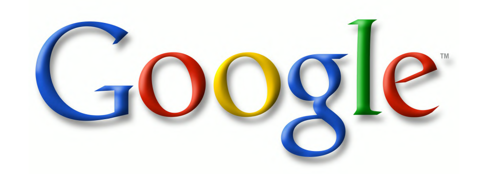



WIDENER LIBRARY
HX KM42 C



L Soc 1621.1.11

Bureau de la Classe des Scienc[es] Morales et politiq-ues.

[illegible]

an 5e de la République

1236

INSTITUT NATIONAL

DE LA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.



0

INSTITUT NATIONAL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE LA RÉPUBLIQUE.

Prairial, an IV.
(1796.)

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET DES ARTS.

EXTRAIT DE LA CONSTITUTION.

TITRE X.

Instruction publique.

ART. 298.

Il y a, pour toute la République, un Institut National chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences.

A

EXTRAIT

DE LA LOI

Du 3 Brumaire, an IV de la République, concernant l'Instruction publique.

TITRE IV.

Institut National des Sciences et des Arts.

ARTICLE PREMIER.

L'INSTITUT National des sciences et des arts appartient à toute la République ; il est fixé à Paris : il est destiné 1.° à

perfectionner les sciences et les arts par des recherches non interrompues, par la publication des découvertes, par la correspondance avec les sociétés savantes et étrangères; 2.° à suivre, conformément aux lois et arrêtés du directoire exécutif, les travaux scientifiques et littéraires, qui auront pour objet l'utilité générale et la gloire de la République.

II.

Il est composé de (144) membres résidant à Paris, et d'un égal nombre d'associés, répandus dans les différentes parties de la République; il s'associe des savans étrangers, dont le nombre est de vingt-quatre, huit pour chacune des trois classes.

III.

Il est divisé en trois classes, et chaque classe en plusieurs sections, conformément au tableau suivant :

CLASSES et SECTIONS.	Membres à Paris.	Associés dans les départ.
I.re Classe.		
Sciences physiques et mathématiques.		
1 Mathématiques.....	6.	6.
2 Arts mécaniques....	6.	6.
3 Astronomie........	6.	6.
4 Physique expérimentale............	6.	6.
5 Chimie...........	6.	6.
6 Histoire naturelle et minéralogie.......	6.	6.
7 Botanique et physique végétale.........	6.	6.
8 Anatomie et zoologie.	6.	6.
9 Médecine et chirurgie.	6.	6.
10 Économie rurale et art vétérinaire.......	6.	6.
	60.	60.

CLASSES et SECTIONS.	Membres à Paris.	Associés dans les départ.
II.e CLASSE.		
Sciences morales et politiques.		
1 Analyse des sensations et des idées......	6.	6.
2 Morale...........	6.	6.
3 Science sociale et législation.........	6.	6.
4 Économie politique..	6.	6.
5 Histoire..........	6.	6..
6 Géographie........	6.	6.
	36.	36.
III.e CLASSE.		
Littérature et beaux-arts.		
1 Grammaire........	6.	6.
2 Langues anciennes...	6.	6.
3 Poësie............	6.	6.
4 Antiquités et monumens...........	6.	6.
5 Peinture..........	6.	6.
6 Sculpture.........	6.	6.
7 Architecture.......	6.	6.
8 Musique et déclamation.............	6.	6
	48.	48.

IV.

CHAQUE classe de l'Institut a un local où elle s'assemble en particulier.

Aucun membre ne peut appartenir à deux classes différentes ; mais il peut assister aux séances et concourir aux travaux d'une autre classe.

V.

CHAQUE classe de l'Institut publiera tous les ans ses découvertes et ses travaux.

VI.

L'INSTITUT National aura quatre séances publiques par an. Les trois classes seront réunies dans ces séances.

Il rendra compte, tous les ans, au corps législatif, des progrès des sciences et des travaux de chacune de ses classes.

VII.

L'INSTITUT publiera tous les ans, à une époque fixe, les programmes des prix que chaque classe devra distribuer.

VIII.

LE corps législatif fixera tous les ans, sur l'état fourni par le directoire exécutif, une somme pour l'entretien et les travaux de l'Institut National des sciences et des arts.

IX.

POUR la formation de l'Institu

National, le directoire exécutif nommera quarante-huit membres, qui éliront les quatre-vingt-seize autres. +

Les cent quarante-quatre membres réunis nommeront les associés.

X.

L'INSTITUT une fois organisé, les nominations aux places vacantes seront faites par l'Institut, sur une liste au moins triple, présentée par la classe où une place aura vaqué.

Il en sera de même pour la nomination des associés, soit français, soit étrangers.

X I.

CHAQUE classe de l'Institut aura dans son local une collection

+ Les membres nommés par le Directoire sont les 2 premiers de chaque section, dans la liste des membres résidens placée à la fin de ce livre. Ils ont été installés par le Ministre de

des productions de la nature et des arts, ainsi qu'une bibliothèque relative aux sciences ou aux arts dont elle s'occupe.

XII.

Les règlemens relatifs à la tenue des séances et aux travaux de l'Institut, seront rédigés par l'Institut lui-même et présentés au corps législatif, qui les examinera dans la forme ordinaire de toutes les propositions qui doivent être transformées en lois.

TITRE V.

Encouragemens, récompenses et honneurs publics.

ARTICLE PREMIER.

L'Institut National nommera tous les ans au concours vingt

A l'Intérieur, Benezech, le 15 frimaire, an IV, (6 Décembre 1795).
La première assemblée publique a eu lieu le 15 germinal de la même année (4 avril, 1796).

citoyens, qui seront chargés de voyager et de faire des observations relatives à l'agriculture, tant dans les départemens de la République, que dans les pays étrangers.

II.

Ne pourront être admis au concours mentionné dans l'article précédent, que ceux qui réuniront les conditions suivantes :

1.° Etre âgé de vingt-cinq ans au moins ;

2.° Etre propriétaire ou fils de propriétaire d'un domaine rural formant un corps d'exploitation, ou fermier ou fils de fermier d'un corps de ferme d'une ou de plusieurs charrues, par bail de trente ans au moins ;

3.° Savoir la théorie et la pratique des principales opérations de l'agriculture ;

4.° Avoir des connaissances en arithmétique, en géométrie élémentaire, en économie politique, en histoire naturelle en général, mais particulièrement en botanique et en minéralogie.

III.

LES citoyens nommés par l'Institut National voyageront pendant trois ans aux frais de la République, et moyennant un traitement que le corps législatif déterminera.

Ils tiendront un journal de leurs observations, correspondront avec l'Institut, et lui enverront, tous

les trois mois, les résultats de leurs travaux, qui seront rendus publics.

Les sujets nommés seront successivement pris dans chacun des départemens de la République.

I V.

L'INSTITUT National nommera tous les ans six de ses membres, pour voyager, soit ensemble, soit séparément, pour faire des recherches sur les diverses branches des connaissances humaines autres que l'agriculture.

V.

LE palais national à Rome, destiné jusqu'ici à des élèves français de peinture, sculpture et architecture, conservera cette destination.

V I.

V I.

CET établissement sera dirigé par un peintre français ayant séjourné en Italie, lequel sera nommé par le directoire exécutif pour six ans.

V I I.

LES artistes français désignés à cet effet par l'Institut, et nommés par le directoire exécutif, seront envoyés à Rome. Ils y résideront cinq ans dans le palais national, où ils seront logés et nourris aux frais de la République, comme par le passé : ils seront indemnisés de leurs frais de voyage.

V I I I.

LA nation accorde à vingt élèves, dans chacune des écoles mentionnées dans les titres II et III

de la présente loi, des pensions temporaires, dont le *maximum* sera déterminé chaque année par le corps législatif.

Les élèves auxquels ces pensions devront être appliquées, seront nommés par le directoire exécutif, sur la présentation des professeurs et des administrations de département.

IX.

LES instituteurs et professeurs publics établis par la présente loi, qui auront rempli leurs fonctions durant vingt-cinq années, recevront une pension de retraite, égale à leur traitement fixe.

X.

L'INSTITUT National, dans ses

séances publiques, distribuera chaque année plusieurs prix.

X I.

Il sera, dans les fêtes publiques, décerné des récompenses aux élèves qui se seront distingués dans les écoles nationales.

X I I.

Des récompenses seront également décernées, dans les mêmes fêtes, aux inventions et découvertes utiles, aux succès distingués dans les arts, aux belles actions et à la pratique constante des vertus domestiques et sociales.

X I I I.

Le corps législatif décerne les honneurs du Panthéon aux grands hommes, dix ans après leur mort.

LOI

Contenant le Règlement pour l'Institut National des sciences et des arts.

Du 15 Germinal.

(Du 25 ventôse.) Le conseil des cinq-cents, après avoir entendu le rapport de sa commission, créée pour examiner le projet de règlement de l'Institut National des sciences et des arts, ainsi que les trois lectures faites les 19 pluviôse, 3 et 25 ventôse,

Déclare qu'il n'y a pas lieu à l'ajournement.

Le conseil, après avoir déclaré

qu'il n'y a pas lieu à l'ajournement, prend la résolution suivante :

Séances.

ARTICLE PREMIER.

CHAQUE classe de l'Institut s'assemblera deux fois par décade : la première classe, les primidi et sextidi; la seconde classe, les duodi et septidi ; et la troisième classe, les tridi et octidi. La première séance de chaque décade sera publique.

II.

LE bureau de chaque classe sera formé d'un président et de deux secrétaires.

III.

LE président sera élu par chaque

classe, pour six mois, au scrutin et à la pluralité absolue, dans les premières séances de vendémiaire et de germinal : il ne pourra être réélu qu'après six mois d'intervalle.

I V.

Le président sera remplacé, dans son absence, par le membre présent sorti le plus nouvellement de la présidence.

V.

Dans la première séance de chaque semestre, chacune des classes procédera à l'élection d'un secrétaire, de la même manière que pour l'élection d'un président. Chaque secrétaire restera en fonctions pendant un an, et ne pourra

être réélu qu'une fois. La première fois, on nommera deux secrétaires, et l'un d'eux sortira six mois après par la voie du sort.

V I.

L'INSTITUT s'assemblera le quintidi de la première décade de chaque mois, pour s'occuper de ses affaires générales, prendre connaissance des travaux des classes, et procéder aux élections.

V I I.

IL sera présidé alternativement par l'un des trois présidens des classes, et suivant leur ordre numérique. Le sort déterminera celui qui présidera dans la première séance.

VIII.

Le bureau de la classe du président sera celui de l'Institut, pendant la séance, et durant le mois qui la suit ; il sera chargé, dans cet intervalle, de la correspondance et des affaires de l'Institut.

IX.

Les quatre séances publiques de l'Institut auront lieu les 15 vendémiaire, nivôse, germinal et messidor.

Élections.

X.

Quand une place sera vacante dans une classe, un mois après la notification de cette vacance, la classe délibérera, par la voie du

scrutin, s'il y a lieu ou non de procéder à la remplir. Si la classe est d'avis qu'il n'y a point lieu d'y procéder, elle délibérera de nouveau sur cet objet trois mois après, et ainsi de suite.

X I.

LORSQU'IL sera arrêté qu'il y a lieu de procéder à l'élection, la section dans laquelle la place sera vacante, présentera à la classe une liste de cinq candidats au moins.

X I I.

S'IL s'agit d'un associé étranger, la liste sera présentée par une commission formée d'un membre de chaque section de la classe, élu par cette section.

XIII.

Si deux membres de la classe demandent qu'un ou plusieurs autres candidats soient portés sur la liste, la classe délibérera par la voie du scrutin, et séparément, sur chacun de ces candidats.

XIV.

La liste étant ainsi formée et présentée à la classe, si les deux tiers des membres sont présens, chacun d'eux écrira sur un billet les noms des candidats portés sur la liste, suivant l'ordre du mérite qu'il leur attribue, en écrivant 1 vis-à-vis du dernier nom, 2 vis-à-vis de l'avant dernier nom, 3 vis-à-vis du nom immédiatement

supérieur, et ainsi du reste jusqu'au premier nom.

X V.

Le président fera à haute voix le dépouillement du scrutin, et les deux secrétaires écriront au-dessous des noms de chaque candidat, les nombres qui leur correspondent dans chaque billet : ils feront ensuite les sommes de tous ces nombres ; et les trois noms auxquels répondront les trois plus grandes sommes, formeront, dans le même ordre, la liste de présentation à l'Institut.

X V I.

S'il arrive qu'une ou plusieurs autres sommes soient égales à la

plus petite de ces trois sommes, les noms correspondans seront portés sur la liste de présentation, dans laquelle on tiendra note de l'égalité des sommes.

XVII.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présens à la séance, la formation de la liste de présentation à l'Institut sera renvoyée à la plus prochaine séance, qui réunira les deux tiers des membres.

XVIII.

La liste formée par la classe sera présentée à l'Institut dans la séance suivante. Un mois après cette présentation, si les deux tiers des membres de l'Institut sont présens

présens à la séance, on procédera à l'élection; autrement, l'élection sera renvoyée à la plus prochaine séance qui réunira la majorité des membres.

X I X.

L'ÉLECTION aura lieu entre les candidats portés sur la liste de présentation de la classe, suivant le mode prescrit pour la formation de cette liste. Le candidat au nom duquel répondra la plus grande somme, sera proclamé par le président, qui lui donnera avis de sa nomination.

X X.

DANS le cas de l'égalité des sommes les plus grandes, on procédera, un mois après, et suivant

le mode précédent, à un nouveau scrutin entre les seuls candidats aux noms desquels ces sommes répondent.

XXI.

Si plusieurs candidats sont élus dans la même séance, l'âge déterminera leur rang d'ancienneté dans la liste des membres de l'Institut.

XXII.

Les citoyens qui, par la loi du 3 brumaire sur l'organisation de l'instruction publique, doivent être choisis par l'Institut pour voyager et faire des recherches sur l'agriculture, seront élus au scrutin, d'après une liste au moins triple du nombre des places à remplir. Cette liste sera présentée à l'Institut

par une commission formée d'un membre de chaque section des deux premières classes, élu par cette section.

XXIII.

Les candidats au nom desquels répondront, dans le dépouillement du scrutin, les plus grandes sommes prises en nombre égal à celui des places à remplir, seront élus; et dans le cas d'égalité de suffrages, les plus âgés auront la préférence.

Publication des travaux de l'Institut.

XXIV.

Chaque classe publiera séparément les mémoires de ses membres et de ses associés : la première,

sous le titre de *Mémoires de l'Institut National, sciences mathématiques et physiques ;* la seconde, sous celui de *Mémoires de l'Institut National, sciences morales et politiques ;* et la troisième, sous le titre de *Mémoires de l'Institut National, littérature et beaux-arts.* Les classes publieront de plus les pièces qui auront remporté les prix, les mémoires des savans étrangers qui leur seront présentés, et la description des inventions nouvelles les plus utiles.

XXV.

L'INSTITUT National continuera la description des arts commencée par l'académie des sciences, et l'extrait des manuscrits des bibliothèques nationales commencé par

l'académie des inscriptions et belles-lettres. Il sera chargé de toutes les opérations relatives à la fixation de l'unité des poids et mesures ; et lorsqu'elles seront terminées, il sera dépositaire d'une mesure originale de cette unité, en Platine.

XXVI.

Les associés correspondront avec la classe à laquelle ils appartiennent. Ils lui enverront leurs observations, et lui feront part de tout ce qu'ils connaîtront de nouveau dans les sciences et les arts. Lorsqu'ils viendront à Paris, ils auront droit d'assister aux séances de l'Institut et de ses classes, et de participer à leurs travaux, mais sans y avoir ni voix élective, ni

fonctions relatives au régime intérieur. Ils ne cesseront d'être associés qu'après un an de domicile à Paris, et dans ce cas on procédera à leur remplacement.

XXVII.

Les six membres de l'Institut qui, par la loi du 3 brumaire sur l'organisation de l'instruction publique, doivent faire chaque année des voyages utiles au progrès des arts et des sciences, seront choisis par tiers dans chacune des classes.

Prix.

XXVIII.

L'Institut National proposera six prix tous les ans; chaque classe

indiquera les sujets de deux de ces prix, qu'elle adjugera seule. Les prix seront distribués par l'Institut, dans les séances publiques.

XXIX.

LORSQU'IL aura paru un ouvrage important dans les sciences, les lettres et les arts, l'Institut pourra proposer au corps législatif de décerner à l'auteur une récompense nationale.

XXX.

LES trois sections réunies de peinture, de sculpture et d'architecture, choisiront au concours les artistes qui, conformément à la loi du 3 brumaire sur l'instruction publique, seront désignés par l'Institut pour être envoyés à Rome.

Fonds de dépenses de l'Institut.

XXXI.

CHAQUE classe nommera deux membres qui seront dépositaires de ses fonds, et chargés, de concert avec le bureau, d'en faire la distribution, de surveiller l'impression des mémoires et toutes les dépenses de la classe.

XXXII.

CES membres seront renouvelés tous les ans; savoir, le plus ancien, dans la première séance de chaque semestre. Ils seront élus au scrutin et à la pluralité absolue. La première fois, la classe en nommera deux, dont un sortira six mois après par la voie du sort.

XXXIII.

La commission formée des six membres dépositaires des fonds de chaque classe, sera dépositaire des fonds de l'Institut, et chargée d'en faire et d'en surveiller l'emploi: elle en rendra compte tous les ans à l'Institut.

Emplacemens et bibliothèques.

XXXIV.

Les emplacemens nécessaires à l'Institut pour ses séances et celles de ses classes, pour ses collections et ses bibliothèques, sont fixés conformément au plan annexé à ce règlement.

XXXV.

Ils sont exclusivement destinés

à l'Institut, et aucun changement ne pourra y être fait que sur sa demande et avec l'approbation du directoire exécutif.

XXXVI.

Il sera attaché aux bibliothèques de l'Institut un bibliothécaire et deux sous-bibliothécaires.

XXXVII.

Le bibliothécaire sera élu par l'Institut, au scrutin et à la pluralité absolue.

XXXVIII.

Les sous-bibliothécaires seront nommés par l'Institut, et choisis hors de son sein, sur la présentation du bibliothécaire.

X X X I X.

Les bibliothèques seront sous la surveillance de la commission des six membres chargés des fonds et des dépenses de l'Institut.

Compte à rendre au Corps législatif.

X L.

Les secrétaires de chaque classe se réuniront pour rédiger le compte de ses travaux ; ils le présenteront, dans la première séance de fructidor, à la classe qui, après l'avoir discuté, le présentera à l'Institut dans sa séance du même mois.

X L I.

Le président de l'Institut écrira ensuite aux présidens des deux

conseils, pour demander l'admission de la commission chargée de rendre compte au corps législatif des travaux de l'Institut. Cette commission sera composée des bureaux des trois classes.

XLII.

L'INSTITUT National est autorisé à faire tous les règlemens de détail relatifs à la tenue de ses séances générales et particulières et à ses travaux, en se conformant aux dispositions du présent règlement.

La présente résolution sera imprimée.

Signé A. C. THIBAUDEAU, *président;* P. J. AUDOUIN, GIBERT-DESMOLIÈRES, *secrétaires.*

Lecture

Lecture faite de la résolution ci-dessus, dans les séances des 29 ventôse, 7 germinal, et de ce jour, et après avoir entendu le rapport de la commission nommée le 29 ventôse, le Conseil des Anciens APPROUVE la résolution ci-dessus. Le 15 germinal, an IV de la République française.

Signé J. A. CREUZÉ-LATOUCHE, *président*; D'ALPHONSE, DE TORCY, MEILLAN, *secrétaires*.

AU NOM
DE LA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LOI

Portant que les Séances ordinaires et journalières de l'Institut National ne seront point publiques.

Du 9 Floréal, an 4.ᵉ de la République française, une et indivisible.

LE Conseil des Anciens, adoptant les motifs de la déclaration d'urgence, qui précéde la résolution ci-après, approuve l'acte d'urgence.

Suit la teneur de la déclaration d'urgence et de la résolution du 7 floréal, an 4:

Le Conseil des Cinq-cents, considérant que d'après l'article VI du titre IV de la loi du 3 brumaire, l'Institut National doit avoir quatre séances publiques par an; que conséquemment, dans l'esprit de ladite loi, les séances ordinaires et journalières doivent être privées et intérieures;

Qu'il est sensible d'ailleurs que dans ces séances, consacrées à la préparation et à la discussion des travaux de chaque classe, à la recherche et à la combinaison des résultats les plus utiles, la publicité présenterait plus d'inconvéniens que d'avantages;

Que puisque tout ce qui intéresse le public lui sera offert, soit dans les quatre séances publiques,

indiquées chaque année, soit par la publication des mémoires de l'Institut, il faut prévenir que les citoyens qui se vouent à de si grands objets d'intérêt public, soient distraits du silence, du recueillement et de la méditation qu'exigent leurs travaux préparatoires et journaliers ;

Considérant que l'organisation définitive et entière de l'Institut National intéresse essentiellement la chose publique, sous le double rapport du perfectionnement des sciences, des arts, et de la confection des travaux particuliers dont il est chargé par le Gouvernement,

Déclare qu'il y a urgence. Après avoir déclaré l'urgence, le Conseil prend la résolution suivante :

L'article I.er de la loi du 15 germinal est rapporté en ce qui concerne la publicité des séances ordinaires et journalières de l'Institut National.

La présente résolution ne sera point imprimée.

Signé GRASSOUS, *président;*
L. C. BEFFROY, BION,
LAPLAIGNE, *secrétaires.*

Après une seconde lecture, le Conseil des Anciens APPROUVE la résolution ci-dessus.

Le 9 floréal, an 4.e de la République française, une et indivisible.

Signé LE COUTEULX-CANTELEU, *président;*
LARMAGNAC, MARRAGON,
C. ALEX. YSABEAU, DELACOSTE, *secrétaires.*

Le Directoire exécutif ordonne que la loi ci-dessus sera publiée, exécutée, et qu'elle sera munie du sceau de la République.

Fait au palais national du Directoire exécutif, le 9 floréal, an 4.e de la République française, une et indivisible.

Pour expédition conforme : *signé* LETOURNEUR, *président;* par le Directoire exécutif, *le secrétaire général, signé* LAGARDE.

Certifié conforme :

Le Ministre de la justice,

signé MERLIN.

L I S T E

DES MEMBRES RÉSIDANS

D E

L'INSTITUT NATIONAL

DES SCIENCES ET DES ARTS,

D'après l'ordre de leur nomination.

LISTE DES MEMBRES RÉSIDANS.

I.re CLASSE; SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES.

Mathématiques.

Citoyens

LA GRANGE. (Louis)
LA PLACE. (Pierre-Simon)
BORDA. (Charles)
BOSSUT. (Charles)
LE GENDRE. (Adrien-Marie)
DE LAMBRE. (Jean-Baptiste-Joseph)

Arts méchaniques.

MONGE. (Gaspard)
PRONY. (Riche)
LE ROY. (Jean-Baptiste)
PERRIER. (Jacques-Constantin)

VANDERMONDE......	Mort. Place vacante.
BERTHOUD. (Ferdinand)	

Astronomie.

LALANDE. (Jérôme)	
MÉCHAIN. (Pierre-François-André)	
LE MONNIER. (Pierre)	
PINGRÉ.............	Mort. Place vacante.
MESSIER. (Charles)	
CASSINI............	Place vacante, à cause de la non résidence.

Physique expérimentale.

CHARLES. (Jacques - Alexandre - César)	
COUSIN. (Jacques-Antoine-Joseph)	
BRISSON. (Mathurin - Jacques)	
COULOMB. (Auguste)	
ROCHON...........	Place vacante, à cause de la non résidence.
LE FEVRE-GINEAU. (Louis)	

Chimie.

BERTHOLLET. (Claude-Louis)
GUYTON-MORVEAUX. (Louis-Bernard)
FOURCROY. (Antoine-François)
BAYEN. (Pierre)
PELLETIER. (Bertrand)
VAUQUELIN. (Nicolas)

Histoire naturelle et Minéralogie.

DARCET. (Jean)
HAUY. (René-Just)
DESMARETS. (Nicolas)
DOLOMIEU. (Déodat)
DUHAMEL. (Guillot)
LE LIÈVRE. (Claude-Hugues)

Botanique et Physique végétale.

LAMARCK. (Jean-Baptiste)
DESFONTAINES. (René)
ADANSON. (Michel)
JUSSIEU. (Antoine-Laurent)
L'HÉRITIER. (Charles-Louis)
VENTENAT. (Étienne-Pierre)

Anatomie et Zoologie.

DAUBENTON. (Jean-Marie)
LACÉPÈDE. (Bernard-Germain-Étienne)
TENON. (Jacques)
CUVIER. (George)
BROUSSONET...... { Devenu associé non résidant. *Place vacante.*
RICHARD. (Louis-Claude)

Médecine et Chirurgie.

DES ESSARTS. (Jean-Charles)
SABATHIER. (Raphaël-Bienvenu)
PORTAL. (Antoine)
HALLÉ. (Jean-Noël)
PELLETAN. (Philippe-Jean)
LASSUS. (Pierre)

Économie rurale et Art vétérinaire.

THOUIN. (André)
GILBERT. (François-Hilaire)
TESSIER. (Henri-Alexandre)
CELS. (Jacques-Martin)
PARMENTIER. (Antoine-Augustin)
HUZARD. (Jean-Baptiste)

II.e CLASSE;

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Analyse des sensations et des idées.

VOLNEY. (Charles-François CHASSEBŒUF-)
GARAT. (Dominique-Joseph)
GINGUENÉ. (Pierre-Louis)
DELEYRE. (Alexandre)
LE BRETON. (Joachim)
CABANIS. (Pierre-Jean-George)

Morale.

SAINT-PIERRE. (Jacques-Bernardin-Henri)
MERCIER. (Louis-Sébastien)
GRÉGOIRE. (Henri)
RÉVELLIÈRE-LÉPEAUX. (Louis-Marie)
LAKANAL. (Joseph)
NAIGEON. (Jacques-André)

Science sociale et Législation.

DAUNOU. (Pierre-Claude-François)
CAMBACÉRÈS. (Jean-Jacques-Regis)
MERLIN *de Douay*. (Philippe-Antoine)
PASTORET. (Claude-Emmanuel)
GARRAN-COULON. (Jean-Philippe)
BAUDIN *des Ardennes*. (Pierre-Charles-Louis)

Économie politique.

SIEYES. (Emmanuel-Joseph)
CREUZÉ-LA-TOUCHE. (Jacques-Antoine)
DUPONT *de Nemours*. (Pierre-Samuel)
LACUÉE. (Jean-Gérard)
TALEYRAND-PÉRIGORD. (Charles-Maurice)
RŒDERER. (Pierre-Louis)

Histoire.

LÉVESQUE. (Pierre-Charles)
DE SALES (Jean DE L'ISLE)
RAYNAL. (Guillaume-Thomas) .... } Mort. *Place vacante.*

ANQUETIL (Louis-Pierre)
DACIER. (Bon)
GAILLARD .... { Devenu associé non résidant. *Place vacante.*

Géographie.

BUACHE. (Jean-Nicolas)
MENTELLE. (Edme)
REINHARD. (N.)
FLEURIEU. (Charles-Pierre-CLARET)
GOSSELLIN. (Paschal-François-Joseph)
BOUGAINVILLE. (Louis-Antoine)

III.e CLASSE.

LITTÉRATURE ET BEAUX ARTS.

Grammaire.

SICARD. (Roch-Ambroise)
ANDRIEUX. (François-Guillaume-Jean-Stanislas)

VILLAR. (Gabriel)
LOUVET. (Jean-Baptiste)
DOMERGUE. (Urbain)
DE WAILLY. (Noël-François)

Langues anciennes.

DUSAULX. (Jean)
BITAUBÉ. (Paul-Jérémie)
SYLVESTRE-SACY. { *Place vacante, à cause de la non résidence.*
DUTHEIL (Franç.-Jean-Gabriel LAPORTE.)
LANGLÈS. (Louis-Mathieu)
SELIS. (Nicolas-Joseph)

Poësie.

CHÉNIER. (Marie-Joseph)
LEBRUN. (Ponce-Denis ÉCOUCHARD)
DELILLE........... { *Place vacante à cause de la non-résidence.*
DUCIS. (Jean-François)
COLLIN-HARLEVILLE. (Jean-François)
FONTANES. (Louis)

Antiquités et Monumens.

MONGÈS. (Antoine)
DUPUIS. (Charles-François)
LEBLOND. (Gaspard - Michel)
LEROY. (Julien - David)
AMEILHON. (Hubert-Paschal)
CAMUS. (Armand-Gaston)

Peinture.

DAVID. (Jacques-Louis)
VAN-SPANDONCK. (Gerard)
VIEN. (Joseph - Marie)
VINCENT. (François-André)
REGNAULT. (Jean-Baptiste)
TAUNAY. (Nicolas - Antoine)

Sculpture.

PAJOU. (Augustin)
HOUDON. (Jean-Antoine)
JULIEN. (Pierre)
MOITTE. (Jean - Guillaume)
ROLAND. (Philippe-Laurent)
DEJOUX. (Claude)

Architecture.

GONDOUIN. (Jacques)
DE WAILLY. (Charles)
PÂRIS.............. { Devenu associé non résidant. *Place vacante.*
BOULLÉE. (Louis-Étienne)
PEYRE. (Antoine-François)
RAYMONT. (Antoine)

Musique et Déclamation.

MÉHUL. (Étienne)
MOLÉ. (René)
GOSSEC. (François-Joseph)
GRÉTRY. (André-Ernest)
PRÉVILLE......... { Devenu associé non résidant. *Place vacante.*
MONVEL. (Noël-Barthelemi)

LISTE

LISTE
DES ASSOCIÉS
NON RÉSIDANS
DE
L'INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES ET DES ARTS,

D'après l'ordre de leur nomination.

LISTE DES ASSOCIÉS NON RÉSIDANS.

I.re CLASSE; SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES.

Mathématiques.

Citoyens

MONTUCLA........ à Versailles.
ARBOGAST.......... à Strasbourg.
DUVAL-LE-ROI...... à Brest.
LALLEMAND........ à Reims.
TEDNAT............ à S.t - Geniez.
L'ÉVESQUE......... à Nantes.

Arts méchaniques.

SANÉ................ à Brest.
CLOUET.............. à Ouzoire près Gien.

MARESCOT..........	à l'armée du Rhin.
GROIGNARD........	à Toulon.
PAUCTON...........	à Dôle.
FORFAIT............	au Havre.

Astronomie.

DARQUIER..........	à Toulouse.
D'ANGOS...........	à Tarbes.
DUC-LACHAPELLE...	à Montauban.
S.t JACQUES SYLVABELLE.	à Marseille.
FLAUGERGUES......	à Viviers.
THULIS.............	à Marseille.

Physique expérimentale.

MONTGOLFIER......	à Annonay.
LOISEL.............	près Bitche.
SOURLET...........	à Saint-Maure.
DERATE............	a Montpellier.
SIGAUD-LAFOND..	à Bourges.
....	....

Chimie.

CHAPTAL...........	à Montpellier.

BEAUMÉ............ aux Ternes.
SEGUIN............. à Sèvres.
VAN-MONS.......... à Bruxelles.
NICOLAS............ à Nancy.
CHAUSSIER......... à Dijon.

Histoire naturelle et Minéralogie.

VALMONT-BOMARE.. à Chantilly.
SCHROEBER........ à Grenoble.
DUPUGET........... à Amiens.
GIROUST............ à S.t-Doming.
PATRIN............. près Lyon.

Botanique et Physique végétale.

LE MONNIER...... à Versailles.
VILLARS............. à Grenoble.
GOUAN............... à Montpellier.
GÉRARD............ à Cotignac.
PICOT-LA-PEYROUSE. à Toulouse.
PALISSOT-BAUVOIR.. à l'Églantier.

Anatomie et Zoologie.

BROUSSONET....... à Montpellier.
HERMANN.......... à Strasbourg.

BRUGNIERE........ à Montpellier.
LAUMONIER....... à Rouen.
....
....

Médecine et Chirurgie.

PERCY............. à l'armée de Sambre et Meuse.
BONTÉ............ à Coutances.
SABATHIER........ à Brest.
SAUCEROTTE...... à Lunéville.
LOMBARD.......... à Strasbourg.
BARAILLON........ près d'Évaux.

Économie rurale et Art vétérinaire.

ROUGIER-LA-BERGERIE... à Bléneau.
PRÉAUDEAU-CHEMILLY. . à Bourneville.
HEURTAUT-LA-MERVILLE........... à Dun-sur-Aurou.
MICHAULT......... aux États-Unis de l'Amérique septentrion.

LA FOSSE...........	à Montaterre.
CHABERT..........	à Alfort.

II.e CLASSE;

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Analyse des sensations et des idées.

CAFARELLI........	au Falga près Revel.
TRACY.............	à Auteuil.
DE SEZE............	à Bordeaux.
LAROMIGUIÈRE....	à Toulouse.
JACQUEMONT......	à Hesden.
SICART.............	à Marseille.

Morale.

LABÈNE.............	à Agen.
ROUSSEL.	près Chartres.
VILLETERQUE......	à Asnières.
SAINT-JEAN-CREVECŒUR.	près Rouen.
FERLUS.............	à Sorreze.
....	....

Science sociale et Législation.

LEGRAND-LALEU..	à Laon.
HOUARD...........	à Dieppe.
RAMOND............	à Luz près Barrège.
REYMONT..........	à Saint-Domingue.
BIGOT-PRÉAMENEU.	à Rennes.
GROUVELLE.......	à Copenhague.

Économie politique.

GALOIS...........	à Auteuil.
FORBONAIS.......	près Metz.
ROUME............	à Saint-Domingue.
GARNIER. (Germain)	à Dijon.
DUVILLARD......	à Passy.
DYANNIÈRE......	à Guéret.

Histoire.

KOCK..............	à Strasbourg.
GAUTIER-SIBERT..	à Tonnerre.
GUDIN............	à Avalon.

GARNIER.......... à S.t Germain-en-Laye.

GAILLARD......... à Saint-Firmin, près Chantilly.

PAPON............. à Riom.

Géographie et Statique.

BEAUCHAMPS...... à Mascate en Asie.

BOURGOING....... à Nevers.

VERDUN........... à Verneuil.

D'ARÇON........... près Pontarlier.

GRANDCHAIN..... à Bernay.

BARTHELEMY..... à Bâle en Suisse.

III.e CLASSE;

LITTÉRATURE ET BEAUX ARTS.

Grammaire.

DOTTEVILLE...... à Versailles.

MARMONTEL...... à Gaillon près Rouen.

FERRAND .... à Marseille.
LAURENCIN....... à Lyon.
....
....

Langues anciennes.

BRUNCK........... à Strasbourg.
LE MONNIER...... à Valogne.
SABATHIER........ à Châlons-sur-Marne.
RUFIN............. à Versailles.
SCHWERKEUSER.... à Strasbourg.
....

Poësie.

FRANÇOIS-NEUFCHÂTEAU à Épinal.
PIEYRE............ à Nîmes.
BERENGER......... a Lyon.
LEGOUVÉ.......... à Brevannes.
PALISSOT......... à Mantes.
....

Antiquités et Monumens.

OBERLIN........... à Strasbourg.

GUYS, *père*	à Marseille.
FAUVEL	à Athènes en Grèce.
GIBELIN	à Aix.
....	....
....	....

Peinture.

LACOUR	à Bordeaux.
LENS, *aîné*	à Bruxelles.
BARDIN	à Orléans.
FORTY.	à Marseille.
PRUDHON	près Dijon.
GIROUST	près Lunéville.

Sculpture.

BOICHOT	à Autun.
LE BRETON	à Besançon.
VANPOUCKE	à Gand.
CHINARD	à Lyon.
BLAISE	à Poissy.
RENAUD	à Marseille.

Architecture.

PÂRIS	Au Havre.

HEURTIER..........	à Villepreux, près Versailles.
COMBE..............	à Bordeaux.
CRUCY..............	à Nantes.
FOUCHEROT.......	à Tonnerre.

Musique et Déclamation.

GIROUT............	à Versailles.
BECK................	à Bordeaux.
MOREAU...........	à Liége.
PRÉVILLE..........	à Senlis.
MOLÉ *aîné*.........	à Bruxelles.
CAILLEAU.........	à S.[t]-Germain-en-Laye.

LISTE,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DES MEMBRES,

TANT RÉSIDANS QUE NON RÉSIDANS,

DE

L'INSTITUT NATIONAL.

LISTE,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DES MEMBRES,

TANT RÉSIDANS QUE NON RÉSIDANS,

DE

L'INSTITUT NATIONAL.

Les noms en caractères italiques, précédés d'une étoile, désignent les Membres non résidans.

Citoyens **A.**

ADANSON, *(Michel)* rue Chantereine.

AMEILHON, *(Hubert-Paschal)* rue des Prêtres-Saint-Paul, n.° 37.

ANDRIEUX, *(François-Guillaume-Jean-Stanislas)* rue St.-Hyacinthe, n.° 529.

ANQUETIL, *(Louis-Pierre)* rue Saint-Nicolas, faubourg Saint-Martin, n.° 25.

* *ARBOGAST*, à Strasbourg, département du Bas-Rhin.

B.

* *BARAILLON*, près d'Évaux, département de la Creuse.

* *BARDIN*, à Orléans, département du Loiret.

* *BARTHELEMY*, à Bâle en Suisse.

BAUDIN des Ardennes, *(Pierre-Charles-Louis)* palais national des Tuileries, aux archives.

BAYEN, *(Pierre)* rue du Four, faub. Saint-Germain, n.° 111.

* *BEAUCHAMPS*, à Mascate, sur la côte de l'Arabie-Heureuse.

* *BEAUMÉ*, aux Ternes, département de la Seine.

* *BECK*, à Bordeaux, département de la Gironde.

* *BERENGER*, à Lyon, département du Rhône.

BERTHOLLET, *(Claude-Louis)* hôtel des Monnaies.

BERTHOUD, *(Ferdinand)* rue de Harlay, quartier du Palais.

* *BIGOT-PRÉAMÉNEU*, à Rennes, département d'Ille-et-Vilaine.

BITAUBÉ, *(Paul-Jérôme)* au Muséum, pavillon du midi.

* *BLAISE*, à Poissy, département de Seine-et-Oise.

* *BOICHOT*, à Autun, département de Saône-et-Loire.

* *BONTÉ*, à Coutances, département de la Manche.

BORDA, *(Charles)* rue de la Sourdière, n.° 53.

BOSSUT, *(Charles)* galeries du Louvre, n.° 7.

BOUGAINVILLE, *(Louis-Antoine)* rue Saint-Lazare, faubourg Montmartre.

BOULLÉE, *(Louis-Étienne)* rue des Fossés-Montmartre, n.° 38.

* *BOURGOING*, à Nevers, département de la Nièvre.

BRISSON, *(Mathurin-Jacques)* rue de Gaillon, n.° 3.

* *BROUSSONET*, à Montpellier, département de l'Hérault.

* *BRUGNIÈRES*, à Montpellier, département de l'Hérault.

* *BRUNCK*, à Strasbourg, département du Bas-Rhin.

BUACHE, (*Jean-Nicolas*) rue des Orties, galeries du Louvre, n.° 25.

C.

CABANIS, (*Pierre-Jean-Georges*) Auteuil, banlieue de Paris.

* *CAFARELLI*, au Falga, près Rével, département de la Haute-Garonne.

* *CAILLEAU*, à Saint-Germain-en-Laye, département de Seine-et-Oise.

CAMBACÉRÈS, (*Jean-Jacques-Regis*) rue Favart, n.° 419.

CAMUS, (*Armand-Gaston*) palais national des Tuileries, aux archives.

CELS, (*Jacques-Martin*) hors la barrière du Mont-Parnasse, plaine de Mont-Rouge.

* *CHABERT*, à Alfort, département de Seine-et-Oise.

* *CHAPTAL*, à Montpellier, département de l'Hérault.

CHARLES, *(Jacques-Alexandre-César)* cour du Muséum.

* *CHAUSSIER*, à Dijon, département de la Côte-d'Or.

CHÉNIER, *(Marie-Joseph)* rue Helvetius, n.° 105.

* *CHINARD*, à Lyon, département du Rhône.

* *CLOUET*, à Ouzoire, près Gien, département du Loiret.

COLLIN-HARLEVILLE, *(Jean-François)* rue Saint-Benoît, vis-à-vis la rue Taranne.

* *COMBE*, à Bordeaux, département de la Gironde.

COULOMB, *(Auguste)* rue du Chantre, n.° 56.

COUSIN, *(Jacques-Antoine-Joseph)* au collége national de France, place Cambrai.

CREUSÉ-LA-TOUCHE, *(Jacques-Antoine)* rue des Marais, faub. Saint-Germain, n.° 4.

CRUCY, à Nantes, département de la Loire inférieure.

CUVIER, *(George)* au Muséum d'histoire naturelle, jardin des Plantes.

D.

DACIER, *(Bon)* rue Chabanais.

* *DANGOS*, à Tarbes, département des Hautes-Pyrénées.

DARCET, *(Jean)* hôtel des Monnaies.

* *DARÇON*, près Pontarlier, département du Doubs.

* *DARQUIER*, à Toulouse, département de la Haute-Garonne.

DAUBENTON, *(Jean-Marie)* au Muséum d'histoire naturelle, jardin des Plantes.

DAUNOU, *(Pierre-Claude-François)* rue Saint-Honoré, n.° 1505.

DAVID, *(Jacques-Louis)* cour du Louvre.

DEJOUX, *(Claude)* cour et escalier du Muséum.

DELAMBRE, *(Jean-Baptiste-Joseph)* rue de Paradis, au marais, n.° 1.

DELEYRE, *(Alexandre)* rue S.t-Honoré, n.° 1449.

* *DE RATE*, à Montpellier, département de l'Hérault.

DE SALES, *(Jean* DE L'ISLE) rue du faubourg S.t-Denis, au coin de la rue de Paradis, n.° 55.

* *DE SEZE*, à Bordeaux, département de la Gironde.

DES ESSARTS, *(Jean-Charles)* rue des Fossés-S.t-Germain-l'Auxerrois, impasse Sourdis, n.° 18.

DESFONTAINES, *(René)* au Muséum d'histoire naturelle, jardin des Plantes.

DESMARETS, *(Nicolas)* rue Croix-des-Petits-Champs, n.° 38.

DE WAILLY, *(Noël-François)* le grammairien, rue de la Planche, n.° 492.

DE WAILLY, *(Charles)* l'architecte, au Muséum.

DOLOMIEU, *(Déodat)* rue de Seine, maison La Rochefoucauld.

DOMERGUE, *(Urbain)* au Muséum, pavillon des Archives.

* *DOTTEVILLE*, à Versailles, département de Seine-et-Oise.

DUCIS, *(Jean-François)* au Muséum, pavillon des Archives.

* *DUC-LA-CHAPELLE*, à Montauban, département du Lot.

DUHAMEL, *(Guillot)* rue de l'Université, École des Mines.

DUPONT de Nemours, *(Pierre-Samuël)* rue de l'Oratoire près le Louvre, n.° 149.

DUPUIS, *(Charles-François)* rue de la Harpe, au café Citoyen.

* *DU PUGET*, à Amiens, département de la Somme.

DUSAULX, *(Jean)* rue Saint-Honoré, ancienne maison des Feuillans, n.° 58.

DUTHEIL, *(François-Jean-Gabriel* LA PORTE) quai et place de la Monnaie, n.° 1872.

* *DUVAL LEROY*, à Brest, département du Finistère.

* *DUVILLARD*, à Passy, département de la Seine.

* *DYANNIÈRE*, à Guéret, département de la Creuse.

F.

* *FAUVEL*, à Athènes en Grèce.

* *FERRAND*, à Marseilles, département des Bouches-du-Rhône.

* *FERLUS*, à Sorrèze, département du Tarn.

* *FLAUGERGUES*, à Viviers, département de l'Ardèche.

FLEURIEU, (*Charles-Pierre* CLARET) rue Taitbout, n.° 18.

FONTANES, (*Louis*) rue du faubourg Saint-Honoré, n.° 48.

* *FORBONAIS*, (*Veron*) près Metz, département de la Moselle.

* *FORFAIT*, au Hâvre, département de la Seine-inférieure.

* *FORTY*, à Marseille, département des Bouches-du-Rhône.

* *FOUCHERET*, à Tonnerre, département de l'Yonne.

FOURCROY, *(Antoine-François)* rue des Bourdonnais, n.° 354.

* *FRANÇOIS-NEUFCHÂTEAU*, à Épinal, département des Vosges.

G

* *GAILLARD*, à Saint-Firmin, près Chantilly.

* *GALOIS*, à Auteuil, département de la Seine.

GARAT, *(Dominique-Joseph)* rue de Lille, près la rue Belle-chasse, n.° 505.

* *GARNIER*, *(Germain)* à Dijon, département de la Côte-d'Or.

* *GARNIER*, près Saint-Germain-en-Laye, département de Seine-et-Oise.

GARRAN-COULON *(Jean-Philippe)* rue Serpente, n.° 16.

* *GAUTIER-SIBERT*, à Tonnerre, département de l'Yonne.

* *GERARD*, à Cotignac, département du Var.

GIBELIN,

* *GIBELIN*, à Aix, département des Bouches-du-Rhône.

GILBERT, (*François-Hilaire*) rue du Bouloy, n.° 7.

GINGUENÉ, (*Pierre-Louis*) rue de Grenelle, faubourg S.t-Germain, à l'Instruction publique.

* *GIROUST*, le naturaliste, à Saint-Domingue.

* *GIROUST*, le peintre, à Serres, près Lunéville, département de la Meurthe.

* *GIROUT*, le musicien, à Versailles, département de Seine-et-Oise.

GONDOUIN, (*Jacques*) rue de Tournon, n.° 1126.

GOSSEC, (*François-Joseph*) rue Bergère, Conservatoire de musique.

GOSSELLIN, (*Paschal-François-Joseph*) vieille rue du Temple, n.° 721.

* *GOUAN*, à Montpellier, département de l'Hérault.

* *GRANCHAIN*, à Bernay, dép.t de l'Eure.

GRÉGOIRE, (*Henri*) rue du Colombier, faubourg S.t-Germain, n.° 16.

GRÉTRY, *(André-Ernest)* Boulevart italien, n.° 343.

* *GROIGNARD*, à Toulon, départem. du Var.

* *GROUVELLE*, à Copenhague.

* *GUDIN*, à Avalon, département de l'Yonne.

GUYTON-MORVEAUX, *(Louis-Bernard)* place Vendôme, n.° 8.

* *GUYS, père*, à Marseille, département des Bouches-du-Rhône.

H.

HALLÉ, *(Jean-Noël)* rue Pierre-Sarrazin, n.° 13.

HAUY, *(René-Just)* rue de l'Université, n.° 293.

* *HERMANN*, à Strasbourg, département du Bas-Rhin.

* *HEURTIER*, à Villepreux près Versailles, département de Seine-et-Oise.

* *HOUARD*, à Dieppe, département de la Seine-inférieure.

HOUDON, *(Jean-Antoine)* au Muséum.

HUZARD, *(Jean-Baptiste)* rue de l'Éperon-S.t-André-des-Arcs, n.o 11.

J.

* *JACQUEMONT*, à Hesden, département du Pas-de-Calais.

JULIEN, *(Pierre)* au Louvre.

JUSSIEU, *(Antoine-Laurent)* au Muséum d'histoire naturelle, rue de Seine-Saint-Victor.

K.

* *KOCK*, à Strasbourg, département du Bas-Rhin.

L.

* *LA BENNE*, à Agen, département de Lot-et-Garonne.

LACÉPÈDE, *(Bernard-Germain-Étienne)* au Muséum national d'histoire naturelle.

* *LACOUR*, à Bordeaux, département de la Gironde.

LACUÉE, *(Jean-Gérard)* rue Saint-Guillaume, n.o 5.

* *LAFOSSE*, à Montaterre, départem.t de l'Oise.

LAGRANGE, *(Louis)* rue Froidmanteau, n.° 4.

LAKANAL, *(Joseph)* rue des Saints-Pères, n.° 7.

LALANDE, *(Jerôme)* au collège national de France, place Cambrai.

* *LALLEMAND*, à Reims, départem.t de la Marne.

LAMARCK, *(Jean-Baptiste)* au Muséum d'histoire naturelle.

* *LAMERVILLE*, *(Heurtaut)* à Dun-sur-Aurou, département du Cher.

LANGLÈS, *(Louis-Mathieu)* à la Bibliothèque nationale, rue Neuve-des-Petits-Champs, n.° 46.

LAPLACE, *(Pierre-Simon)* rue des Bons-Enfans, n.° 1334.

* *LA ROMIGUIÈRE*, à Toulouse, département de la Haute-Garonne.

LASSUS, *(Pierre)* place de l'École de santé, n.° 7.

* *LAUMONIER*, à Rouen, département de la Seine-inférieure.

* *LAURENCIN*, à Lyon, département du Rhône.

LE BLOND, (*Gaspard-Michel*) maison des Quatre-Nations.

LE BRETON, (*Joachim*) hôtel des Monnaies.

* *LE BRETON*, à Besançon, département du Doubs.

LEBRUN, (*Pierre-Denis ÉCOUCHARD*) cour du Muséum au Louvre.

LEFEVRE-GINEAU, (*Louis*) rue des Maçons, n.° 403.

LEGENDRE, (*Adrien-Marie*) rue S.t-Dominique, faubourg S.t-Germain, n.° 229.

* *LE GRAND-LALEU*, à Laon, département de l'Aisne.

* *LE GOUVÉ*, à Brevannes, département de Seine-et-Oise.

LELIÈVRE, (*Claude-Hugues*) au Conseil des mines, rue de l'Université, n.° 291.

LE MONNIER, (*Pierre*) l'astronome, rue Froidmanteau, n.° 4.

* *LE MONNIER*, le botaniste, à Versailles, département de Seine-et-Oise.

* *LE MONNIER*, le littérateur, à Valogne, département de la Manche.

* *LENS* aîné, à Bruxelles, département de la Dyle.

LE ROY, *(Julien-David)* cour du Muséum, porte de la rue du Coq.

LE ROY, *(Jean-Baptiste)* aux galeries du Muséum, n.° 11.

LÉVESQUE, *(Pierre-Charles)* l'historien, rue Regrattier, île de la Fraternité, n.° 11.

* *L'ÉVESQUE*, le mathématicien, à Nantes, département de la Loire-inférieure.

L'HÉRITIER, *(Charles-Louis)* rue des Amandiers, n.° 28.

* *LOISEL*, près Bitche, département de la Moselle.

* *LOMBARD*, à Strasbourg, département du Bas-Rhin.

LOUVET, *(Jean-Baptiste)* galeries de la Loi, n.os 27 et 28.

M.

* *MARESCOT*, à l'armée du Rhin.

* *MARMONTEL*, à Gaillon, près Rouen, département de la Seine-inférieure.

MÉCHAIN, *(Pierre-François-André)* à l'Observatoire.

MÉHUL, *(Étienne)* rue de la Monnaie, n.° 8.

MENTELLE, *(Edme)* cour du Muséum, n.° 7.

MERCIER, *(Louis-Sébastien)* rue Jacob, maison de Danemarck.

MERLIN de Douay, *(Philippe-Antoine)* place Vendôme.

MESSIER, *(Charles)* rue des Mathurins, hôtel de Clugny, n.° 334.

* *MICHAULT*, États-Unis de l'Amérique septentrionale.

MOITTE, *(Jean-Guillaume)* rue des Orties, n.° 21.

MOLÉ, *(René)* rue du Sépulcre, n.° 726.

* *MOLÉ* aîné, à Bruxelles, département de la Dyle.

MONGE, *(Gaspard)* École polytechnique.

MONGÈS, *(Antoine)* hôtel des Monnaies.

* *MONGOLFIER*, à Annonay, département de l'Ardèche.

* *MONTUCLA*, à Versailles, département de Seine-et-Oise.

MONVEL, *(Noël-Barthelemi)* rue Neuve-des-Petits-Pères, n.° 12.

* *MOREAU*, à Liége, département de l'Ourte.

N.

NAIGEON, *(Jacques-André)* impasse Saint-Thomas-du-Louvre, n.° 304.

* *NICOLAS*, à Nanci, département de la Meurthe.

O.

* *OBERLIN*, à Strasbourg, département du Bas-Rhin.

P.

PAJOU, *(Augustin)* rue des Orties, n.° 21.

* *PALISSOT*, à Mantes, département de Seine-et-Oise.

* *PALISSOT-BEAUVOIR*, à l'Églantier, département de l'Oise.

* *PAPON*, à Riom, département du Puy-de-Dôme.

* *PÂRIS*, au Havre, département de la Seine-inférieure.

PARMENTIER, *(Antoine-Augustin)* rue de Grenelle, faub. S.t-Germain, n.° 98.

PASTORET, *(Claude-Emmanuel)* rue de la Révolution, n.° 3.

* *PATRIN*, à Mornan, près Lyon, département du Rhône.

* *PAUCTON*, à Dôle, départem. du Jura.

PELLETAN, *(Philippe-Jean)* grand hospice d'humanité.

PELLETIER, *(Bertrand)* rue Jacob, n.° 1190.

* *PERCY*, à l'armée de Sambre-et-Meuse.

PERRIER, *(Jacques-Constantin)* rue et section du Mont-blanc, n.° 24.

PEYRE, *(Antoine-François)* quai de la Tournelle, n.° 106.

* *PICOT-LA-PEYROUSE*, à Toulouse, département de la Haute-Garonne.

* *PIEYRE*, à Nîmes, département du Gard.

PORTAL, (*Antoine*) rue Pavée-Saint-André-des-Arcs.

* *PRÉAUDEAU-CHEMILLY*, à Bourneville, près la Ferté-Milon, dép.[t] de l'Aisne.

* *PRÉVILLE*, à Senlis, département de l'Oise.

PRONY, (*Riche*) maison de la Révolution, ci-devant Palais-Bourbon.

* *PRUDHON*, près Dijon, département de la Côte-d'Or.

R.

* *RAMOND*, à Luz, près Barrège, département des Hautes-Pyrénées.

RAYMONT, (*Antoine*) rue du Roule, n.° 263.

* *REYMONT*, à Saint-Domingue.

REGNAULT, (*Jean-Baptiste*) rue des Orties, galeries du Louvre, n.° 7.

* *RENAUD*, à Marseille, département des Bouches-du-Rhône.

REVELLIERE-LÉPEAUX, (*Louis-Marie*) au palais du Directoire.

REINHART, (*N.*) à Altona.

RICHARD, (*Louis-Claude*) rue Copeau, n.° 531.

ROEDERER, (*Pierre-Louis*) rue Buffault, faubourg Montmartre, n.° 499.

ROLAND, (*Philippe-Laurent*) cour du Museum, pavillon de Beauvais.

* *ROUGIER-LA-BERGERIE*, à Bléneau, département de l'Yonne.

* *ROUME*, à Saint-Domingue.

* *ROUSSEL*, près Chartres, départem.t d'Eure-et-Loir.

* *RUFIN*, à Versailles, département de Seine-et-Oise.

S.

SABATHIER, (*Raphaël-Bienvenu*) le chirurgien, maison des Invalides.

* *SABATHIER*, le médecin, à Brest, département du Finistère.

* *SABATHIER*, le littérateur, à Châlons-sur-Marne, dép.t de la Marne.

SAINT-JACQUES-SYLVABELLE, à Marseille, département des Bouches-du-Rhône.

* *SAINT-JEAN-CREVECŒUR*, près Rouen, dép. de la Seine-inférieure.

SAINT-PIERRE, *(Jacques-Bernardin-Henri)* quai des Augustins, n.° 22.

* *SANÉ*, à Brest, département du Finistère.

* *SAUCEROTTE*, à Lunéville, département de la Meurthe.

* *SCHROEBER*, à Grenoble, département de l'Isère.

* *SCHWERKHEUSER*, à Strasbourg, département du Bas-Rhin.

* *SEGUIN*, à Sèvres, département de Seine-et-Oise.

SELIS, *(Nicolas-Joseph)* rue Saint-Jacques, n.° 68.

SICARD, *(Roch-Ambroise)* à l'Institution des sourds et muets, rue de l'Observatoire, n.° 115.

* *SICART*, à Marseille, département des Bouches-du-Rhône.

SIEYES,



SIEYES, *(Emmanuel-Joseph)* rue Saint-Honoré, n.° 1449.

* *SIGAUD-LAFOND*, à Bourges, département du Cher.

* *SOURLET*, à Saint-Maure, département d'Indre-et-Loire.

T.

TALEYRAND-PÉRIGORD, *(Charles-Maurice)*

TAUNAY, *(Nicolas-Antoine)* rue Montorgueil, n.° 119.

TEDNAT, à Saint-Geniez, département de l'Aveyron.

TENON, *(Jacques)* rue du Jardinet, n.° 3.

TESSIER, *(Henri-Alexandre)* cloître Notre-Dame, n.° 8.

THOUIN, *(André)* au Muséum d'histoire naturelle, jardin des Plantes, faubourg Saint-Victor.

* *THULIS*, à Marseille, département des Bouches-du-Rhône.

* *TRACY*, à Auteuil, département de la Seine.

V

* *VALMONT-BOMARE*, à Chantilly, département de l'Oise.

* *VAN-MONS*, à Bruxelles, département de la Dyle.

* *VAN-PONCKE*, à Gand, département de l'Escaut.

VAN-SPAENDONCK, *(Gérard)* au Muséum national d'histoire naturelle.

VAUQUELIN, *(Nicolas)* au Conseil des mines, rue de l'Université, n.° 293.

VENTENAT, *(Étienne-Pierre)* maison ci-devant Sainte-Geneviève.

* *VERDUN*, à Verneuil, département de l'Eure.

VIEN, *(Joseph-Marie)* petite place du Muséum.

VILLAR, *(Gabriel)* le littérateur, rue Croix-d'Antin, n.° 965.

* *VILLARS*, le botaniste, à Grenoble, département de l'Isère.

* *VILLETERQUE*, à Amiens, département de Seine-et-Oise.

VINCENT, *(François-André)* rue des Orties, galeries du Louvre.

VOLNEY. *(Charles-François* CHASSEBŒUF*)*

FIN.



Nom d'un dieu! de la
Vierge marie & du
Révérend pere La barpe!!!

Nom d'un dieu! de la
Vierge marie & du
Révérend pere La barpe!!!

